

Photo © Jörg Gläscher

APPEL À CANDIDATURES

Common Ground – Co-créons au delà des frontières

Les régions qui relient des pays voisins, c'est-à-dire les zones frontalières, sont des espaces particuliers à fort potentiel. Leurs interrelations sont étroites et multiples. Pourtant, malgré l'intensification des relations transfrontalières entre l'Allemagne et ses pays limitrophes, la disparité des structures administratives de part et d'autre de la frontière continue d'entraver l'aménagement commun de ces régions. Il en va de même de l'implication des habitants dans le processus de développement politique de ces zones. C'est précisément ce qu'entend changer le programme *Common Ground – Co-créons au delà des frontières*.

À travers *Common Ground*, la Robert Bosch Stiftung souhaite soutenir la participation transfrontalière des populations dans l'aménagement et le développement de leur région. A travers un apport d'expertise et un soutien financier, le programme entend contribuer à instaurer une culture participative fédératrice entre la politique, l'administration, la société civile et la population locale des deux côtés de la frontière. La conception, l'organisation et la mise en place de processus de participation transfrontaliers doivent permettre aux participants de relever les défis régionaux, de libérer les potentiels de la région et de trouver des solutions à des problèmes communs. Ce processus vise également à établir des structures participatives transfrontalières durables qui subsisteront au-delà du programme, dont la durée est de trois ans.



Comment devenir une région Common Ground ?

Vous êtes confronté, dans votre région frontalière, à un défi que vous souhaitez relever en impliquant la population vivant de part et d'autre de la frontière ? Vous souhaitez faire bouger les choses et libérer les potentiels dans votre région ? Vous voulez pour ce faire collaborer au sein d'une alliance transfrontalière robuste associant les responsables politiques, l'administration et la société civile ? Vous êtes déterminé à instaurer une culture participative dans votre région frontalière, en impliquant toutes les personnes concernées ? Alors, soumettez votre candidature au programme *Common Ground – Co-créons au delà des frontières* et devenez une région Common Ground !

Quels sont les avantages offerts par notre programme ?

Si votre région est sélectionnée, vous bénéficierez d'un accompagnement aussi bien dans le choix des problématiques que dans la conception et la mise en œuvre de votre processus de participation. L'institut nexus pour la gestion de la coopération et la recherche interdisciplinaire (nexus Institut für Kooperationsmanagement und interdisziplinäre Forschung GmbH), qui travaille avec la Robert Bosch Stiftung à la réalisation de *Common Ground*, vous apportera un soutien individuel adapté à vos besoins. Par ailleurs, chaque région frontalière sélectionnée a la possibilité de faire appel à un conseiller ou une conseillère régional(e) spécialisé(e) dans

les questions de participation, qui accompagnera le processus de participation sur toute la période de financement. Vous pourrez également compléter vos connaissances en matière de gestion participative grâce aux différentes formations proposées.

Ce programme vous permet en outre d'entrer en relation avec d'autres acteurs communaux et membres de la société civile de différentes régions frontalières et de partager vos points de vue sur la participation et la coopération transfrontalière. Pour faciliter ces échanges, vous aurez la possibilité de participer à des ateliers professionnels et à des rencontres.

Une somme totale de 1,3 million d'euros sera répartie entre un maximum de huit régions frontalières pour la mise en place de processus de participation transfrontaliers. Le montant précis attribué à chaque région dépendra de la plausibilité du budget présenté pour une période de trois ans. Le financement couvre explicitement les **processus** de participation, qui peuvent comprendre plusieurs formes de participation différentes, ainsi que la mise en place de **structures** participatives transfrontalières. Au terme de cette phase de financement initial, les régions sélectionnées continueront à bénéficier d'un soutien dans la consolidation de leurs structures participatives. À cette fin, tous les projets financés dans la phase pilote feront l'objet d'un suivi scientifique.

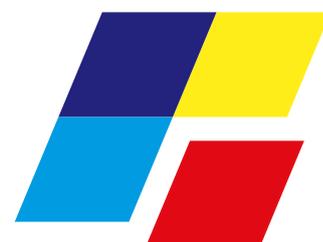




Photo © Jörg Gläscher

Dans quels domaines une participation transfrontalière est-elle possible ?

En principe, *Common Ground* est ouvert au financement de tous les projets qui servent le bien commun.

Il peut s'agir par exemple :

- de projets visant le développement de services transfrontaliers d'intérêt général, notamment dans le domaine des transports publics, de l'énergie, du traitement des déchets, de la santé, de l'éducation ;
- de projets visant le développement commun de concepts régionaux, notamment dans le domaine du tourisme, de la culture, de la mobilité, de la protection climatique, de la conception commune d'infrastructures (publiques) utilisées par les populations des deux côtés de la frontière, comme par exemple une piscine commune.

À qui s'adresse ce programme ?

La candidature d'une région frontalière doit être déposée par un demandeur principal.

Il doit s'agir d'une **collectivité territoriale**, c'est-à-dire un canton, une commune, une communauté de communes ou toute autre collectivité territoriale allemande ou d'un pays limitrophe. Un **organisme civil** peut également être candidat, s'il peut prouver qu'il coopère avec une collectivité territoriale.

Le demandeur principal doit postuler avec **trois autres partenaires** (c.-à-d. au total une collectivité territoriale et un organisme civil par pays). Ces partenaires doivent s'engager à collaborer à travers une déclaration d'intention (Letters of Intent).

Remarque : le demandeur principal doit être un organisme reconnu d'utilité publique. Des partenaires associés dans le cadre de coopérations peuvent être issus du secteur privé.



Comment déposer une candidature ?

Le processus de candidature à *Common Ground* s'effectue en deux étapes.

Dans un premier temps, le demandeur principal dépose une déclaration d'intérêt, au plus tard le **15/11/2021**.

Il suffit pour cela de s'inscrire sur [le site de la Robert Bosch Stiftung](#) et de présenter votre idée. Veuillez noter que les candidatures envoyées par voie postale ne seront pas acceptées.

Toutes les régions candidates enregistrées au plus tard le 15/11/2021 seront invitées à participer à un atelier d'une journée, consacré à la « participation efficace dans les communes », qui aura lieu fin novembre 2021. Vous obtiendrez à cette occasion de plus amples informations sur le programme *Common Ground* et l'appel à candidatures. La date et le lieu de la réunion vous seront communiqués en temps utile.

Vous devez envoyer votre **candidature finale** (budget et déclarations d'intention comprises), au plus tard le **15/02/2022**, par e-mail à common.ground@bosch-stiftung.de. Les formulaires de candidature seront mis à votre disposition en novembre.

La sélection des huit régions frontalières aura lieu fin mars 2022.

L'appel à candidatures ainsi que de plus amples informations sur le dépôt des candidatures et une rubrique FAQ sont disponibles sur : www.bosch-stiftung.de/common-ground.

nexus

nexus Institut

Contact : Kerstin Franzl

E-mail : common.ground@nexusinstitut.de

Téléphone : +49 30 318 054 64



Robert Bosch Stiftung GmbH

Contact : Sylvia Hirsch

E-mail : common.ground@bosch-stiftung.de

Téléphone : +49 711 460 844 90

